

La FFEC salue l'annonce du Plan de Rebond de la Petite Enfance

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 3 février 2021 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) salue la reconnaissance des professionnels de la Petite Enfance par le Secrétaire d'État Adrien Taquet et l'annonce du Plan de Rebond de la Petite Enfance du 2 février.

Les professionnels de crèches et de micro-crèches remerciés par le Gouvernement

Le **Secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles, Adrien Taquet**, s'est adressé hier aux professionnels de la petite enfance¹. Il les a remerciés pour l'engagement sans faille dont ils font preuve tout au long de la crise de la Covid-19 et rappelé que **les professionnels de la Petite Enfance exercent « un de ces rares métiers sur lesquels une société tout entière se repose »**.

La Petite Enfance ne sera plus l'oubliée du Plan de relance et bénéficiera d'un Plan de Rebond

La Fédération tient à remercier la CNAF et le réseau des CAF pour leur soutien, la concertation menée avec les acteurs, et leur mobilisation dans un climat d'urgence pour ce Plan de Rebond de la Petite Enfance de 200 millions d'euros² qui va permettre de préserver les emplois.

La FFEC restera toutefois **vigilante sur les modalités d'application** et notamment :

- L'établissement rapide de critères objectifs, nationaux et non-discriminatoires qui permettront aux crèches en difficulté financière de bénéficier des remises d'indus et des aides ciblées des CAF (+50M€ en 2021).
- La publicité des conditions d'aides à l'investissement au plus tôt alors que les crèches qui pourront ouvrir le 1er septembre sont déjà en étude de faisabilité (+52M€ en 2021)

La FFEC salue la majoration de plus de 150 millions d'euros sur 2021-2022 du bonus territoire. Ce bonus versé aux mairies pour le fonctionnement des crèches municipales et pour les places réservées pour leurs habitants dans les associations et entreprises de crèches est majeur. Pour autant, la Fédération regrette que cette aide ne soit pas ouverte à tous les gestionnaires pour toutes les places.

La FFEC déplore que les micro-crèches PAJE restent les oubliées du Rebond de la Petite Enfance et appelle à une deuxième délibération. Privées d'aides à l'investissement en dehors de zones prioritaires, les 44 000 places de micro-crèches PAJE sont le moteur de la création de places pour les familles (60% des créations en 2018³) et sont aussi impactées par la crise sanitaire, sur tout le territoire.

Le prochain aboutissement de la réforme des règles applicables aux modes d'accueil du jeune enfant

Lancé depuis 2018, ce vaste chantier de clarification des normes constitue la mesure n°1 du plan de relance de la Petite Enfance. Cette réforme est l'occasion d'établir des règles nationales et objectives, « *des règles plus simples pour être mieux comprises, mieux acceptées, mieux appliquées – des règles avec un cap clair : celui de la qualité de l'accueil* » (A. Taquet, Secrétaire d'État).

La FFEC rappelle que la publication des décrets d'application afférents doit être enclenchée sans tarder et sans aggraver la charge financière qui pèse déjà sur les gestionnaires de crèches et micro-crèches, notamment par la mise en place de l'analyse des pratiques des professionnels de la Petite Enfance pour une amélioration continue de la qualité d'accueil des enfants.

¹ Message d'Adrien Taquet aux Professionnels de la Petite Enfance ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/le-ministre-la-ministre-deleguee-et-le-secretaire-d-etat/adrien-taquet/communiques-de-presse/article/message-du-secretaire-d-etat-charge-de-l-enfance-et-des-familles>

² Communiqué de la CNAF ici : <https://www.caf.fr/presse-institutionnel/presse>

³ <https://ff-entreprises-crèches.com/wp-content/uploads/2019/11/2019-11-communique-creations-onape.pdf>



Lancement du Comité de filière « Petite Enfance » réunissant les représentants des employeurs et employés du secteur

La FFEC, avec les partenaires sociaux de la branche professionnelle des entreprises de services à la personne à laquelle sont rattachées les entreprises de crèches et de micro-crèches, participera activement au comité de filière « Petite Enfance » afin de dialoguer pour une meilleure reconnaissance des professionnels de crèches et de micro-crèches.

Pour la FFEC, il est prioritaire que les 80% des salariés des crèches et micro-crèches, titulaires des diplômes d'Auxiliaire de puériculture et du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance, puissent enfin bénéficier d'un accompagnement efficace à la promotion professionnelle complémentaire à celui accessible par l'acquisition de nouveaux diplômes.

... Plus qu'un Rebond, une Relance de la Petite Enfance reste souhaitée

En plus du Rebond, la FFEC propose trois solutions pragmatiques permettant d'accélérer la création de places pour les familles et de pérenniser les emplois en crèches et micro-crèches sans impacter les finances publiques :

- pour le bien-être des professionnels des crèches et ainsi améliorer la qualité d'accueil : sortir de la logique de paiement à l'heure d'accueil effectif ;
- étendre le Crédit d'impôt dont bénéficient les employeurs qui réservent des places de crèches pour leurs salariés aux Indépendants, professions libérales et autoentrepreneurs ;
- lutter contre la destruction de places de crèches PSU en offrant aux familles qui n'ont pas de place de crèches réservées par leur employeur ou leur mairie, des places selon une tarification PAJE, identique à celle pratiquée dans les micro-crèches.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.